



**Conseil Municipal
Séance du 15 avril 2017**

Compte rendu

Affiché le : 21/04/2017

Le quinze avril deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 8 heures 30 sur convocation adressée le onze avril deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

Étaient présents :

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE		Franck PLANET	
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES			X
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD		Jean-Marc DELAVALLE	
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO			X
Conseillère municipale	DEMORY ANNETTE			X
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE	X		
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE			X
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD	X		
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	X		
Total		12	2	8

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Richard GARCIA est désigné secrétaire de séance 12 présents, 14 votants, 8h30 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès Verbal de la séance du 6 avril 2017 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

2017-05-01 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-04-02 DU 6 AVRIL 2017 PORTANT TAUX DES TROIS TAXES POUR 2017

Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE

Considérant le produit fiscal attendu 2017,

Considérant les bases fiscales adressées par les services fiscaux et la nécessité de faire correspondre le produit attendu de la fiscalité directe locale avec le produit fiscal attendu (colonne 12)

Considérant que coefficient de variation proportionnelle ainsi obtenu est de 1.019814,

Les taux d'imposition 2017 doivent être les suivants :

- Taxe d'habitation : 12.81 %
- Taxe foncière bâti : 18.09 %
- Taxe foncière non bâti : 75.38 %

Abstention	0
Contre	0
Pour	14

Divers

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Néant

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 11 mai 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 8h38

0 personne a assisté à la séance

Le secrétaire de séance

Richard GARCIA